

Cfdt: DISNEY

Section Syndicale
CFDT EURODISNEY

BP 100 – Bâtiment Mary Poppins
77 777 Marne la Vallée Cedex 04

Téléphone : 01.64.74.48.57 et 01.64.74.65.62

 **CFDT EURODISNEY**

Email : dlp.cfdt@disney.com

@cfdtdisney 

QUEL SYNDICALISME SOUHAITEZ-VOUS ?

COMMENT CA, VOUS
VOULEZ NÉGOCIER ...

VOUS POUVEZ PAS
BRASSER DE L'AIR
AVEC LES AUTRES ?



"Pour la totalité du groupe, le bénéfice net du troisième trimestre est en hausse de 23% à 2,9 milliards de dollars".

Le chiffre d'affaires est aussi moins bon que prévu, à 15,23 milliards de dollars (+7%) contre 15,34 attendus".

(Challenges, le 08 08 2018)

PLAN SALAIRE

L'année de tous les possibles !! Enfin !!

Et oui, avec la restructuration juridique et financière récente de notre entreprise, nous sommes dorénavant totalement intégrés et associés à la bonne marche et aux résultats du Groupe, The Walt Disney Company.

Notre dette ayant été annulée sans contrepartie aucune pour les salariés de l'entreprise (rappelons que celle-ci était due en grande partie au montage structurel initial qui ponctionnait nos bénéfices - royalties, management fees, ... -, laissant à notre entreprise les seules charges ...).

Or, malgré des bénéfices trimestriels en très forte progression, notre maison mère n'est pas satisfaite de son bénéfice net en hausse de 23 % !!!!!!!!!!!

Une façon indirecte de nous dire que la négociation du plan salaire 2018/2019 sera, encore une fois, compromise et décevante pour les salariés ?

INACCEPTABLE !!!!!

**REDISTRIBUTION DES BÉNÉFICES ET VALORISATION POUR TOUS,
LES SALAIRES DE DISNEYLAND PARIS Y ONT PLUS QUE DROIT !!!!!!!!!!!!!!!**

Retrouvez, ci-après, nos principales revendications



CFDT, LE SYNDICAT QUI AVANCE



La CFDT Eurodisney, 1ère Organisation Syndicale au sein de l'entreprise (et oui !!), entend associer et convaincre tous les partenaires intéressés à cette négociation des enjeux majeurs qui entourent ce thème d'importance pour les salariés.

Responsable et acteur central dans l'entreprise, la CFDT Eurodisney privilégiera l'intérêt collectif, laissant aux querelleurs le soin de nous vilipender, l'absence de propositions et d'actions les qualifiantes en tous points !!

En désaccord ou pas avec les Ordonnances Macron reformant le Code du Travail, celles-ci sont dorénavant applicables et opposables aux salariés (les divers tribunaux se chargeant de juger les contentieux notamment portés par notre Organisation Syndicale). La CFDT Eurodisney s'est donc appropriée les textes et les enjeux de cette négociation régit par les dispositions de l'article L.2242-15 qui portent sur :

1° Les salaires effectifs ;

2° La durée effective et l'organisation du temps de travail, notamment la mise en place du travail à temps partiel. Dans ce cadre, la négociation peut également porter sur la réduction du temps de travail ;

3° L'intéressement, la participation et l'épargne salariale [...]

4° Le suivi de la mise en œuvre des mesures visant à supprimer les écarts de rémunération et les différences de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes.

A ce titre, la CFDT Eurodisney revendique :

Augmentation de salaire de 5%

Prise en charge réelle des frais d'essence

Prise en charge totale du coût du titre transport

Augmentation de la participation employeur sur la Restauration d'Entreprise et des tickets restaurant

Prise en compte du travail de nuit dès 21h00

Revalorisation du travail de nuit

Reconnaissance et prise en compte du travail du dimanche

Ouverture d'une négociation relative à la classification et à la promotion statutaire des salariés

Accord d'Intéressement aux bénéficiaires

Accord d'aménagement à la qualité de vie au travail et à l'organisation du temps de travail (planification, congés payés, shifts, maintien des RTT, jours de repos, pauses rémunérées, ...)